



CHARTRE DES VILLES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

FICHE THÉMATIQUE

ÉLUES POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

*De nombreuses femmes s'engagent en politique pour améliorer la qualité de vie de leur communauté. Les présentes fiches visent à **outiller les élues des gouvernements municipaux** sur les concepts-clés du **développement durable** et de l'**action environnementale et climatique**. Conçue comme une **aide à la décision**, chaque fiche traite d'une problématique et d'enjeux liés aux compétences des municipalités et propose des bonnes pratiques et des références appliquées à la réalité des conseils municipaux.*



Problématique

Les hormones sont essentielles à notre santé puisqu'elles agissent spécifiquement sur la croissance, le métabolisme, les fonctions reproductives, la circulation sanguine et la glycémie.

Ainsi, encore trop peu connus, les PE doivent être une priorité en santé publique, car ils :

- > Sont nombreux dans notre environnement ;
- > Ont des effets néfastes sur la santé humaine ;
- > Peuvent avoir des effets transgénérationnels ;
- > Agissent à de faibles concentrations.

L'étude des perturbateurs endocriniens constitue un enjeu majeur pour les pouvoirs publics.

Les perturbateurs endocriniens (PE)

Selon l'Organisation mondiale de la santé (2012), un perturbateur endocrinien est :

« une substance ou un mélange exogène¹ capable d'induire une ou plusieurs perturbations endocriniennes dans un organisme et d'entraîner des effets néfastes sur cet organisme ou sur ses descendants, ou au sein de sous-populations. »

De façon plus simple, il s'agit de **substances, souvent chimiques, présentes dans les objets d'usage courant** et qui peuvent avoir des **effets, à notre insu, sur notre santé**. Puisqu'ils ressemblent beaucoup aux hormones naturelles, les PE altèrent le fonctionnement du système endocrinien en interagissant avec la synthèse, la dégradation, le transport et le mode d'action des hormones. En

effet, ils modifient la production naturelle de nos hormones, se substituent à celles-ci, voire empêchent leur action en se fixant sur les récepteurs d'hormones des cellules. Ils peuvent entraîner des problèmes de santé, tels que l'augmentation de l'incidence de **cancers hormonaux dépendants**, une **baisse de fertilité**, des effets négatifs sur le **système nerveux**, le **diabète de type 2**, l'**obésité**, etc.

Les PE font partie de **notre quotidien**, car ils sont présents dans de **nombreux produits courants**, comme les **plastiques**, les **produits nettoyants**, les **produits d'hygiène et de soins personnels**, les **aliments**, les **textiles**, les **appareils électroniques** et bien d'autres encore.

Les sources d'exposition sont multiples (eau, air, alimentation, produits, etc.). Parmi les PE présents dans notre environnement, on retrouve notamment :



Les phtalates, présents entre autres dans les produits parfumés (crèmes, parfums, désodorisants et produits de nettoyage) et les plastiques



Les pesticides, utilisés dans différents milieux (maisons, espaces verts, parcs, zones agricoles). On les retrouve entre autres dans les aliments (fruits, légumes, produits céréaliers)



Les retardateurs de flammes, ajoutés à plusieurs produits pour diminuer leur inflammabilité (textiles, appareils électroniques et meubles)

Enjeux

Depuis environ 60 ans, nous sommes de plus en plus exposés à un cocktail de PE qui, comme les hormones naturelles, agissent à de faibles concentrations. Puisque les hormones sont primordiales durant le développement du fœtus, l'enfance et la puberté, ce sont principalement les **femmes enceintes et les enfants** qui doivent être protégés de

l'exposition aux PE. On doit aussi porter une attention particulière aux travailleurs, dont les agriculteurs, qui seraient les plus exposés aux PE à cause de leur utilisation quotidienne de pesticides.

Il y a en permanence des produits chimiques mis sur le marché. Cependant, très peu d'entre eux

sont évalués pour leur risque de perturbation endocrinienne avant leur mise en marché. De plus, les processus d'évaluations ne tiennent pas suffisamment compte de leurs effets à long terme, intergénérationnels et à de très faibles concentrations, ni des fenêtres de vulnérabilité ou de l'effet cocktail liés à ce type de polluant.

1. Extérieur à l'organisme

Champs d'action des municipalités

Au Canada, il n'existe **pas encore de définition** des PE qui fasse consensus. Si une telle définition était adoptée, il serait alors plus aisé d'inclure des exigences, restrictions et règles préventives concernant les PE dans différentes lois et réglementations concernant la santé ou l'environnement. Même s'il n'existe pas encore de réglementations générales pour les PE, il en existe certaines spécifiquement pour des **substances ayant des effets de perturbation endocrinienne**, notamment les **pesticides**.

À titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente le **partage des responsabilités** en matière de réglementation des pesticides.

FÉDÉRAL	PROVINCES ET TERRITOIRES	MUNICIPALITÉS
Homologation	Entreposage	Restriction ou interdiction de l'usage des produits homologués
Réévaluation	Vente	
Mise sur le marché	Utilisation	
Étiquetage	Transport	
	Élimination	

Une solution : la Charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens² »

La charte d'engagement « **Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens** » a obtenu l'adhésion de nombreuses villes européennes. Il serait intéressant pour une municipalité québécoise de se positionner parmi les **premières villes signataires** de cette charte en Amérique du Nord, en s'engageant à réduire la présence des perturbateurs endocriniens et à en limiter les effets sur la santé et l'environnement.

La Ville ou le territoire signataire s'engage dans l'année qui suit à poser une série de **cinq actions** qui respectent les **critères d'engagement de la charte** :

1 Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides :

en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements publics et privés désirant appliquer ces dispositions.



2 Réduire l'exposition aux PE dans l'alimentation :

en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériel pour cuisiner comportant des PE.

3 Diffuser de l'information sur les enjeux des PE :

à la population, aux professionnels de la santé, au personnel des collectivités territoriales, aux professionnels de la petite enfance et aux acteurs économiques.



4 Mettre en place des critères d'écoconditionnalité³ :

en interdisant les PE dans les contrats et les achats publics.



5 Informer et assurer un suivi annuel :

auprès des citoyens sur les avancements et les engagements pris par la Ville et ses partenaires.

2. C'est en 2017 que le RES (Réseau Environnement Santé – groupe environnemental français) met en place la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ». En plus d'aider à structurer et à guider les initiatives de réduction des PE au niveau municipal, cette charte permet aux signataires de partager et d'échanger sur leurs engagements et actions.

3. L'écoconditionnalité signifie de rendre l'attribution d'aide financière conditionnelle au respect d'exigences et de principes de nature environnementale, réglementés ou non.

Bonnes pratiques

Certaines villes posent des **actions concrètes** afin de limiter l'exposition de leur population aux PE :

PARIS, France :

- > Révision annuelle des **contrats avec les garderies et les fournisseurs de couches** en fonction de l'avancée des connaissances sur les PE (les couches fournies aux garderies ne contiennent plus de lotion, ni d'encre);
- > **Interdiction** d'utiliser des **pesticides** dans les jardins publics;
- > Objectif de **50 % de produits biologiques** dans les cafétérias scolaires et les garderies.

STOCKHOLM, Suède :

- > Rédaction de sa propre **liste de phtalates interdits**;
- > Émission de **critères pour le secteur de l'éducation** (jouets, ustensiles de cuisine, textiles, mobilier) et volonté de faire la même chose pour les établissements de santé.

COPENHAGUE, Danemark :

- > Développement d'un **programme de certification « Salon vert »** pour les salons de coiffure qui utilisent des produits sans PE et non toxiques pour la santé humaine et l'environnement.

Outils et ressources

- > [La charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »](#)
- > [Les signataires de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »](#)
- > [Document vulgarisé sur les perturbateurs endocriniens du Réseau des femmes en environnement](#)
- > [Les perturbateurs endocriniens selon Action Cancer du Sein du Québec](#)
- > [Les perturbateurs endocriniens selon le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#)
- > [Les étapes de mise en place d'une politique sans parfum](#)
- > [Vidéo d'information sur les perturbateurs endocriniens par Canadian Partnership for Children's Health and Environment \(CPCHE\)](#)
- > Livre André Cicolella, Toxique Planète. Le scandale invisible des maladies chroniques (2013)
- > Documentaire sur les substances toxiques : Carole Poliquin, Homotoxicus (2008)

Références

- [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail \(CCHST\). \(2019\). Perturbateurs du système endocrinien](#)
- [Institut national de la recherche scientifique \(INRS\). \(2002\). Perturbateurs endocriniens et risques professionnels](#)
- [Institut national de la recherche scientifique \(INRS\). \(2018\). Perturbateurs endocriniens- Sources d'exposition](#)
- [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. \(2015\). Guide de référence – L'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux](#)
- [OMS. \(2012\). State of the science of endocrine disrupting chemicals – 2012](#)
- Réseau des femmes en environnement. (2019). Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens. Recherche effectuée pour la Ville de Montréal



réseau femmes
environnement

info@rqfe.org